

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

La signature de la présente attestation est nécessaire en cas de début d'activité avant que le contrôle du casier judiciaire n'ait pu être effectué par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Par la présente, le/la soussigné-e, candidat-e au poste de :

Fonction :

Institution :

atteste sur l'honneur (*cocher toutes les cases qui conviennent*) :

Ne pas avoir d'inscription au casier judiciaire ou faire l'objet de poursuites pénales en cours s'agissant d'infractions incompatibles avec la fonction envisagée, ou en avoir parlé lors de son engagement à l'institution citée ci-dessus.

Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'exercer une profession ou une activité en lien avec des mineurs ou des personnes vulnérables (art. 67 al. 2, 3, 4 CP) ni d'une interdiction de contact ou géographique dans la mesure où l'interdiction a été prononcée dans le but de protéger des mineurs ou d'autres personnes vulnérables.

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, un contrôle de l'extrait 2 du casier judiciaire destiné aux autorités, qui comporte l'équivalent des extraits ordinaire et spécial destinés aux particuliers, ainsi que les procédures pénales en cours, sera effectué par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Le nom du candidat ou de la candidate sera communiqué à l'OAJE en cas d'engagement. Le candidat ou la candidate est informé qu'une éventuelle inscription au casier, ou l'existence de poursuites pénales à son encontre, selon leur teneur, peuvent avoir pour conséquence la fin avec effet immédiat des rapports de travail.

Toute fausse déclaration de la personne soussignée sera considérée comme une faute grave de nature à rompre irrémédiablement le rapport de confiance et partant, entraîner une résiliation du contrat de travail.

Nom :

Prénom :

Lieu :

Date :

Signature :